

Le 11 février 2020

Chèque Transition Bioéthanol, une initiative de la Région Sud

Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France : « Avec cette mesure concrète, la Région propose une réponse environnementale et économique aux difficultés des Français »

En accord avec son Plan Climat, une « COP d'Avance », la Région Sud agit concrètement en faveur du mieux-vivre sur son territoire. Consciente que le pouvoir d'achat est aujourd'hui la préoccupation majeure des Français, la Région Sud encourage les habitants, les entreprises et les associations de Provence-Alpes-Côte d'Azur à faire un geste pour la planète tout en faisant des économies avec le Chèque Transition Bioéthanol.

Ainsi, la Région prend en charge à hauteur de 250 € la fourniture et la pose, par un installateur habilité, d'un boîtier permettant de convertir un véhicule à essence à ce carburant, plus écologique et plus économique, dans la limite de 50% du coût. Cette aide contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre en région Sud.

« La conversion des véhicules vers le carburant bioéthanol, véritable initiative en faveur de l'écologie, est l'une des mesures du Plan Climat régional « Une COP d'avance ». En effet, le bioéthanol contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 70%. Il permet également de faire une économie de 40% sur un plein. C'est donc une véritable réponse environnementale et économique pour répondre aux difficultés rencontrées par de nombreux Français, suite à la hausse du prix des carburants classiques et des taxes.

Cette mesure s'adresse aux habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur propriétaires d'une voiture à essence à usage personnel ou professionnel, ainsi qu'aux entreprises ou associations de la région Sud, propriétaires d'une voiture de société ou de fonction.

Avec cette mesure concrète, la Région Sud prouve que l'économie n'est incompatible avec l'écologie » indique Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France.

Toutes les informations et critères concernant le Chèque Transition Bioéthanol sont accessibles [ici](#) ou sur le site www.maregionsud.fr